L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

EDITEUR, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS

DIMANCHE MATIN, 14 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LES

TRAQUEURS DE DOT

PAR A. DE PONTMARTIN ET F. BÉCHARD.

TROISIÈME PARTIE.

VII—Suite

Ce n'est pas à l'homme, c'est à l'uniforme qu'elle était attachée, et un bijet pas au sentiment mais à la note prétérieure. Elle était la cause de l'immobile, — immobile elle même, devenue tout bas, par destination. Son mari ne pardonnait qu'avec regret à une femme qui savait lui concilier invariablement l'amitié flatteuse du premier magistrat de l'arrondissement, et dont la bienveillante influence lui avait valu de rester sans interruption depuis dix ans, le premier adjoint de Monsieur le Maire, au attendant de devenir Monsieur le Maire lui même.

Le comte Renaud de la Renauderie, qui avait négligé, avant de partir pour Aulne, de se rendre compte par lui-même de l'arrondissement, trouvait ce pas clair. Il comptait, de prendre acte à madame Rolland, — il ne dit pas positivement sur les genoux, — mais en peu de temps, la femme assez forte pour faire accepter, avec toutes les tradi tions gouvernementales, la candidature.

Ce fut loin de s'arrêter dans Aulne. Ce n'était pas une supposition, ce fut une révélation. Le pauvre sous-préfet, le retour à Paris le rendait consolateur, — on le prie un de ma crate, de cette façon, le bonhe, qui consiste à prêcher Monsieur Lecoat. L'actif en même temps qu'actif, le zèle en même temps que zélé, Monsieur Arsène Arsène, on n'a la commissaire d'Estaillac ne.

Madame Rolland pas de se voir ses espérances portantes et dépassées les encouragements, devenir l'intime admiratrice du nouvel adjoint. Quant à M. Le Rolland, sa colère, pour n'être pas visible, n'en était pas moins profonde. Il ne partait jamais à dîner chez les citoyens. Les contrariétés qui s'amoncelaient sur sa tête, sur le moment de partir, ne lui donnaient pas l'appétit. Il ne pouvait pas, sans manquer à ses devoirs, se dispenser de faire, à la préfecture, une visite à son successeur. Il ne pouvait pas, sans manquer à ses devoirs, se dispenser de faire, à la préfecture, une visite à son successeur. Il ne pouvait pas, sans manquer à ses devoirs, se dispenser de faire, à la préfecture, une visite à son successeur.

Il ne pouvait pas, sans manquer à ses devoirs, se dispenser de faire, à la préfecture, une visite à son successeur.